

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 7

À la première phrase de l'article 7, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2023 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence